

[Modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du diplôme d'État du CAPEJS](#) [1]

**Arrêté du 26 août 2019 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds**

*Journal officiel lois et décrets* - N° 0220 du 21 septembre 2019

Le dossier de validation, qui tient compte du référentiel de compétences figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 mars 2018, figure en annexe 1 du présent arrêté.

[Consulter l'arrêté \(Légifrance\)](#) [2]

**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/modalit%C3%A9s-d'organisation-de-la-vae-pour-l'obtention-du-dipl%C3%B4me-d'État-du-capejs>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039120113&dateTexte=&categorieLien=id>